



INTENTION GÉNÉRALE

D'AVRIL 1902

Approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape.

L'ESPRIT DE PRIÈRE



SAINT ALPHONSE de Liguori, qui a si bien écrit de la prière, disait, un jour, parlant à Dieu: «Je vous en conjure, Seigneur, accordez-moi l'esprit de prière, c'est-à-dire la grâce de vous invoquer sans cesse, de dire toujours: Mon Dieu, aidez-moi! Mon Jésus, miséricorde! MARIE, ma mère, venez à mon secours!»

Cette même et sainte ardeur devrait consumer nos cœurs. La grâce de prier, Dieu la donne à tout le monde, aux plus grands pécheurs comme aux plus grands saints, sans qu'ils la demandent; mais l'esprit de prière, la bienheureuse habitude de prier sans cesse, de recourir à Dieu en tout, pour toutes choses et partout, c'est un don très précieux que le Ciel n'accorde qu'à ceux qui le demandent et avec les dispositions requises. C'est même un don si précieux que le posséder, c'est posséder un signe assuré de prédestination. Voilà certes qui en dit plus que tous les discours. Quel magnifique éloge de l'esprit de prière! Ce motif ne suffit-il pas à lui seul pour nous le faire désirer très vivement? Et puis, si nous l'avions, de quelles richesses nous pourrions disposer pour le bien des autres! quelle puissance nous aurions au service de notre zèle pour le salut des âmes!

Eh quoi! —direz-vous—moi prier continuellement! Y songez-vous? est-ce possible? Pour les saints, je ne dis pas non; mais pour de simples fidèles, pour des chrétiens ordinaires comme moi, rien que d'y penser, n'est-ce pas absurde?

Un mot de réponse tout d'abord à cette objection.